

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 05/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103296-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 05/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE
DÉPARTEMENT DES YVELINES ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT "YVELINES
NUMÉRIQUES " POUR L'INFOGÉRANCE DU SYSTÈME D'INFORMATION**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER DE LA FAIRE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2015-CD-9.5032.1 du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 relative à la délégation d'attributions à la Commission Permanente, et son article 39 relatif à l'approbation des conventions constitutives de groupements de commandes,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande mutualisé relatif à l'infogérance du système d'information (ou exploitation et supervision du système d'information) entre le Département et le SMO,

Vu le rapport du Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que dans le cadre de sa politique de rationalisation des achats, ce groupement de commandes permet au Département d'améliorer la performance économique de la commande publique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve le principe d'un groupement de commandes entre le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'infogérance du système d'information (ou exploitation et supervision du système d'information) entre le Département et le SMO

Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, à conclure entre le Département des Yvelines et le Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques et prenant effet à compter de sa date de notification aux membres du groupement et jusqu'au règlement définitif des sommes dues au titre de l'accord-cadre à bons de commande.

Approuve la désignation du Département des Yvelines pour assurer les missions de coordonnateur du groupement telles que définies à l'article 4 de ladite convention.

Les dépenses relatives à ces prestations seront inscrites au Budget primitif 2019 et imputées :

- Pour la DSI : chapitre 011 – article 6188

- Pour le SMO : budget YN – chapitre 011 – article 3188

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et tous les actes qui pourraient découler de la constitution du groupement de commandes.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DÉPARTEMENT DES YVELINES ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT "YVELINES NUMÉRIQUES " POUR L'INFOGÉRANCE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (33) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.